



Formation

Décryptage du CCMI & Contentieux en MI

Paris – 12 juillet 2016

OBJECTIFS :

- Permettre de mieux appréhender le contrat de construction de maison individuelle (CCMI).**
- Faire le point sur la jurisprudence en matière de contentieux**

PUBLIC : Constructeurs de maisons individuelles

- Dirigeants**
- Commerciaux**
- Conducteurs de travaux**
- Secrétaires/assistantes**

DATES ET HORAIRES : Le 12 juillet de 09h30 à 17h30

LIEU DE LA FORMATION : Institut des Constructeurs et des Promoteurs – 33 rue Galilée 75016 Paris

INTERVENANT : Maître Marie-Odile COTEL

Avocate, spécialiste du secteur de la Maison Individuelle. Avocate reconnue, Maître COTEL a une parfaite connaissance du secteur de la maison individuelle, de la défense des constructeurs, des contentieux possibles ainsi qu'une connaissance exhaustive de sa jurisprudence.

Institut des Constructeurs et des Promoteurs

33 rue Galilée - 75016 Paris - tel : 01.44.43.53.23 - email : formation@institutcp.com - www.institutcp.com
SAS au Capital de 20 000 € - N° de TVA intracommunautaire: FR 66 818627929 - SIRET 818 627 929 00016

Programme de la formation

Matinée : Le Contrat de Construction de Maison Individuelle

- 1/Introduction
- 2/Le Contrat de Construction de Maison Individuelle avec fourniture de plan
- 3/Le Contrat de Construction de Maisons Individuelle sans fourniture de plan
- 4/Les conditions générales
- 5/Les conditions particulières
- 6/La notice d'information
- 7/La notice descriptive
- 8/Questions/réponses

Déjeuner

Après-midi : Le contentieux en Maison Individuelle

- 1/Introduction
- 2/Analyse de lettres types (annulation du contrat, mise en demeure, refus de régler le montant,...)
- 3/Analyse d'assignations en justice (nullité de contrat, référé expertise, ...)
- 4/Conseils pratiques : ce qui n'est pas écrit dans le code de procédure
- 5/Questions/réponses

Financement :

Convention entre votre entreprise et l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs permettant une imputation au budget formation continue.

Coût de la formation : 420€ TTC (350€ HT) par participant

Ce coût comprend la mise à disposition des intervenants, les frais de restauration et de réservation de salles.

Conditions d'inscription au module de formation :

- Merci de bien vouloir répondre au plus tard le 24 juin 2016
- Le nombre de place étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée ; à réception du bulletin d'inscription accompagné de votre règlement à l'ordre de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs
- Moins de 15 jours avant le stage, toute annulation engendrera pour votre entreprise une participation de 50% du coût du stage.
- L'Institut des Constructeurs et des Promoteurs se réserve le droit d'annuler cette formation si le nombre de participants est insuffisant.

Institut des Constructeurs et des Promoteurs

33 rue Galilée - 75016 Paris - tel : 01.44.43.53.23 - email : formation@institutcp.com - www.institutcp.com
SAS au Capital de 20 000 € - N° de TVA intracommunautaire: FR 66 818627929 - SIRET 818 627 929 00016



Bon de commande

Formation «Décryptage du CCMI & Contentieux en MI » 12 juillet 2016

Entreprise :

N° de siret :

Adresse :

Tel :

Fax :

Nom du responsable de la formation au sein de l'entreprise :

Personne(s) inscrite(s) à la formation :

1/ Nom :

Prénom :

Fonction :

2/ Nom :

Prénom :

Fonction :

3/ Nom :

Prénom :

Fonction :

➤ A retourner à **Institut des Constructeurs et des Promoteurs – 33 rue Galilée – 75016 Paris**, accompagné de votre règlement de 420€ TTC (soit 350,00 € H.T) par participant.

➤ Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter par mail à formation@institutcp.com ou par téléphone au 01.44.43.53.23

Fait à :

Signature + cachet de l'entreprise

Le :

Informations pratiques

Numéro de déclaration d'activité et informations administratives

L'activité formation de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs est en cours de déclaration. Son numéro de déclaration d'activité vous sera communiqué dès réception.

Institut des Constructeurs et des Promoteurs

SAS au capital de 20 000 €

33 rue Galilée – 75016 Paris

RCS Paris : 818 627 929

SIRET : 818 627 929 00016

APE : 7021Z

Comment s'inscrire à une formation ?

Vous souhaitez inscrire un participant

Imprimez le bulletin d'inscription et envoyez-le par mail à formation@institutcp.com ou par fax au 01.44.43.53.24 ou par courrier à Institut des Constructeurs et des Promoteurs – 33 rue Galilée - 75016 PARIS

Tarifs

Tous les prix sont indiqués en TTC et comprennent la TVA en vigueur de 20 %.

Nos tarifs sont forfaitaires, ils comprennent :

- La documentation pédagogique remise pendant la formation,
- Le déjeuner,
- La pause

Déroulement d'une formation

Convocation

Vous recevrez par e-mail 10 jours avant la date de la formation une convocation vous précisant les horaires, le lieu et le plan d'accès ainsi que le programme de la journée.

Horaires

Nos formations se déroulent en règle générale de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Report

En cas de report d'une session, vous en serez informé par e-mail dans un délai maximum de 6 jours. Le report de votre inscription sur la prochaine session vous sera alors proposé.

Pendant la formation

Accueil

Vous êtes accueilli par un membre de l'équipe de l'Institut des Constructeurs et des Promoteurs à partir de 8 h 45.

- Un dossier vous sera remis dans lequel vous trouverez :
- Une lettre d'accueil vous informant du déroulement de la journée et le lieu du déjeuner
- Le support pédagogique
- 1 fiche d'évaluation
- 1 stylo
- 1 bloc note

Institut des Constructeurs et des Promoteurs

33 rue Galilée - 75016 Paris - tel : 01.44.43.53.23 - email : formation@institutcp.com - www.institutcp.com
SAS au Capital de 20 000 € - N° de TVA intracommunautaire: FR 66 818627929 - SIRET 818 627 929 00016

Déroulement

En début de session, le formateur vous informe du programme de la journée (pauses, déjeuner, fin de session). Il rappellera les objectifs et réalisera un rapide tour de table afin de recenser vos attentes quant à cette formation.

Nos formations se veulent un lieu d'échange entre professionnels du secteur permettant une confrontation

Tout au long de la journée, le formateur s'appuie sur des outils pédagogiques interactifs appropriés vérifiés et remis à jour : support de cours, cas d'études, articles de presse, vidéo/enregistrement audio, quizz...

Après la formation

Evaluation

Nous portons une attention particulière à contrôler en permanence la qualité de nos prestations. C'est pourquoi nous vous remercions de remplir avec le plus grand soin la fiche d'évaluation. L'analyse de vos commentaires permet de vérifier que les objectifs et le programme présentés sont en adéquation avec le contenu de la formation. Elle sert également à apprécier la qualité du ou des formateur(s) et des prestations annexes (accueil, supports de cours, restauration...).

Facturation et attestation

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées par courrier à l'issue de la formation.